

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : Finances
locales

Sous matière :
Subventions

OBJET :
PROJET DU POLE
CULTUREL –
APPROBATION DU
PROJET ET
DEMANDE DE
SUBVENTIONS

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
NUMERAIRES EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 22.10.2019

AFFICHAGE EN DATE
DU : 22.10.2019

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 05 NOV. 2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2019-255

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 28 octobre 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, SOULIER Agnès, LINOU Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme BESSET Jacqueline donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme GUILHEM Evelyne,

Mme BARTHES Chantal donne procuration à Mme BATIGNE Brigitte,

Mme EL KHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,

M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à M. THOMAS Guy,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,

Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. THOMAS Eric,

Absentes : Mme CHOPIN Marie-Christine,

Secrétaire : Mme CHABERT Sabine,

Par délibération n°2017-251 en date du 30 octobre 2017, la Ville de Castelnaudary a fait l'acquisition du site de l'ancien lycée François Andréossy cédé par la Région Occitanie, suite à la construction du lycée Germaine Tillion.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la culture, la Ville de Castelnaudary propose des ateliers culturels municipaux (cours dispensés par des professionnels diplômés), autour des trois thématiques suivantes : arts plastiques, théâtre et danse, à destination des enfants, adolescents et adultes.

De plus, la commune dispose d'un tissu associatif riche et dynamique en matière culturelle. Ces associations ont des besoins croissants en termes d'espaces de travail et de rencontres.

La municipalité souhaite donc aujourd'hui créer un pôle culturel sur le site Andréossy, avec des locaux mutualisés et partagés, favorisant ainsi les échanges et synergies entre l'offre culturelle municipale et les actions associatives.

La création de ce pôle culturel induit l'aménagement d'environ 330 m² de locaux, pour un coût global d'opération estimé à 340 000 €.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de présenter des demandes de subventions auprès de l'Etat et de la Région Occitanie.

Il convient de délibérer sur plan de financement suivant :

DEPENSES H.T.	RECETTES H.T.		Part en % (arrondi)
Aménagement d'un pôle culturel	Etat	102 000 €	30 %
	Région Occitanie	102 000 €	30 %
	Ville de Castelnaudary	136 000 €	40 %
TOTAL 340 000 €	TOTAL	340 000 €	100

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le projet de création d'un pôle culturel sur le site Andréossy.

APPROUVE le programme de cette opération tel que défini par Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire a sollicité des subventions auprès de l'Etat et de la Région Occitanie.

PRECISE que les crédits relatifs aux travaux seront inscrits au BP 2020.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 octobre 2019.

Le Maire,



Patrick MAUGARD

